

Commune d'Incourt



Incourt, le 18 janvier 2021

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à l'Espace Corlier, Chemin de la Carrière aux Pavés 16 à 1315 Opprebais le **27 janvier 2021 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modification budgétaire n°2 2020 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
2. Finances - Taxe communale pour le service ordinaire de ramassage des immondices exercice 2021 - Décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
3. Finances - Centrale d'achat du FOREM - Projet de convention d'adhésion - Pour accord.
4. Finances - EPN - Marché portant sur l'accord cadre de fournitures d'équipements numériques (digital wallonia.be) - Adhésion - Décision.
5. Urbanisme - Marché public de services - Elaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme - Approbation des modes et conditions du marché
6. Travaux - Marché public de travaux - PIC 2019-2021 - Eglise d'Incourt - Renouvellement de la couverture et des étanchéités des toitures - Projet définitif - Mode et conditions de passation du marché public de travaux - Pour approbation
7. Administration générale - Assainissement de Sart-Risbart - Collecteur de Sart-Risbart - Convention d'acquisition d'immeuble - Autorisation d'occupation temporaire - Pour accord.
8. Administration générale - ISBW - Décisions de l'Assemblée générale du 14 décembre 2020 - Pour information.

9. ATL - Accueil extrascolaire à l'école de Piétrebaix - Projet de convention de collaboration entre la commune d'Incourt et l'A.S.B.L. L'Hirondelle - Pour accord.
10. Service jeunesse - JCPMF - Projet de convention de partenariat "Je cours pour ma forme" - Sessions de printemps et d'automne 2021 - Pour accord
11. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

HUIS-CLOS

12. Personnel communal - Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Remplacement du chef d'équipe ouvrier en cas d'absence - Décision.
13. Enseignement communal - Personnel- Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non-vacant
14. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non-vacant
15. Enseignement communal - personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non-vacant.
16. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non-vacant
17. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non - vacant.
18. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non-vacant
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non-vacant.

Par ordonnance,

Le Directeur général,



F. LEGRAND



Le Bourgmestre,



L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.